

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

en sus de la cotisation

Offre complémentaire de l'APST-BTP-RP,
par décision du Conseil d'Administration du mercredi 21 janvier 2026.

APST-BTP-RP - Mercredi 21 janvier 2026 - Réf. M1-OCO-001



Description de l'offre complémentaire

L'offre complémentaire correspond à des prestations marchandes proposées aux entreprises adhérentes qui demanderaient à l'APST-BTP-RP des prestations allant au-delà de l'offre socle de services. Cette offre complémentaire fait l'objet d'une grille tarifaire spécifique.

Ces services complémentaires ont pour fonction de répondre aux besoins supplémentaires des adhérents et ne sont donc mobilisés qu'à la demande de ces derniers.

Grille tarifaire de l'offre complémentaire

- ✓ **Suivi international obtention du MFC (Medical Fitness Certificate).**
Cotisation Per Capita de 35 euros HT en sus de la cotisation de l'offre socle par travailleur.

- ✓ **Suivi des travailleurs en centre mobile.**
A la demande de l'entreprise en dehors des emplacements territoriaux répertoriés.
Cotisation Per Capita de 12 euros HT en sus de la cotisation de l'offre socle pour les travailleurs suivis en centre mobile.

- ✓ **Suivi des travailleurs à l'infirmerie de l'entreprise adhérente.**
Cotisation Per Capita de 12 euros HT en sus de la cotisation de l'offre socle pour les travailleurs suivis dans les locaux dépendant de l'entreprise adhérente sur leur demande.

- ✓ **Intervention sur demandes particulières adaptées à l'entreprise adhérente hors offre socle : sur devis.**
 - ✓ Intervention 1 heure : 200 euros HT
 - ✓ Intervention 2 heures : 300 euros HT
 - ✓ Intervention 3 heures : 400 euros HT
 - ✓ Frais de déplacement par km et par intervenant : 0,69 euros HT

- ✓ **Suivi des travailleurs en dehors des heures ou des jours de travail habituels de l'APST-BTP-RP et/ou en dehors de la région parisienne : sur devis pour l'entreprise adhérente.**

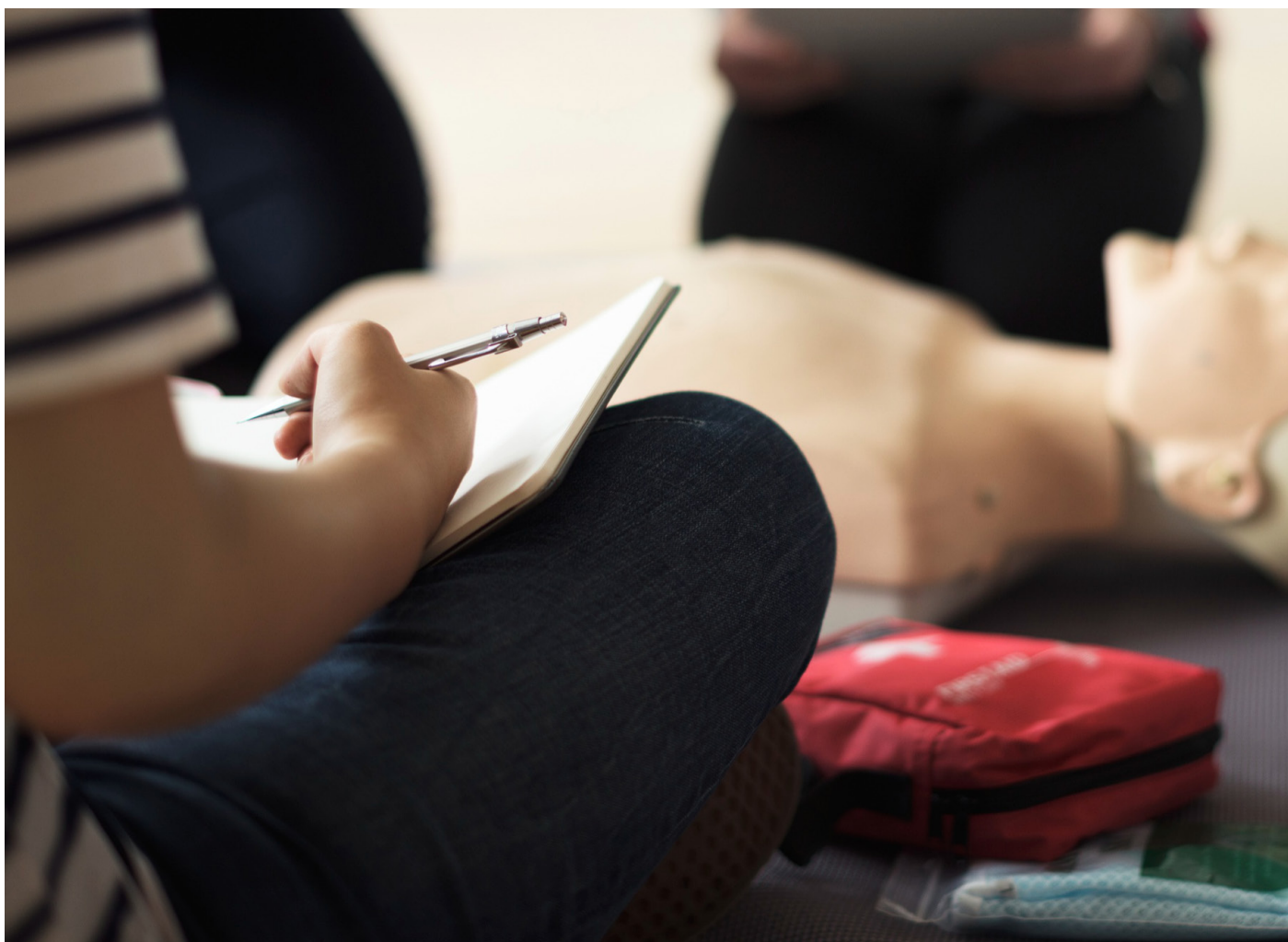
✓ **Formations secourisme.**

L'APST-BTP-RP dispense des formations « Sauveteur Secouriste du Travail ».

L'APST-BTP-RP est certifiée QUALIOPI depuis le 8 juin 2021.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : « Actions de formation »

	Tarifs inter-entreprises Tarif individuel	Tarifs intra-entreprise Tarif forfaitaire (4 à 10 stagiaires)
Formation initiale	380 euros HT / 2 jours	2 300 euros HT / 2 jours
Maintien et actualisation des compétences	190 euros HT / 1 jour	1 150 euros HT / 1 jour





APST-BTP-RP

110 avenue du Général Leclerc

92340 BOURG-LA-REINE

Tél. 01 46 83 50 00

www.apst.fr



Linked in

www.apst.fr